

AREMCO CERAMACAST 575 - CERAMACAST 575



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AREMCO CERAMACAST 575

Code du produit : CERAMACAST 575

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Céramique de moulage base Alumine

Poudre à mélanger avec de l'eau

Tenue jusqu'à 1650°C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.

Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.

info@polytec.fr

www.polytec.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Prévention :

P232 Protéger de l'humidité.

P261 Éviter de respirer les poussières. Porter un équipement de protection respiratoire.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

AREMCO CERAMACAST 575 - CERAMACAST 575**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 1344-28-1 EC: 215-691-6 OXYDE D'ALUMINIUM		[1]	40 <= x % <= 60

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation de particules sèches, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène si disponible. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Immédiatement prendre contact avec un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Si un physicien ou spécialiste n'est pas disponible immédiatement, le rinçage de l'oeil doit être poursuivi pendant 15 minutes supplémentaires.

En cas de contact avec la peau :

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

Si une irritation apparaît ou persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour prévenir l'aspiration du produit avalé, déposer la victime sur le côté avec la tête en dessous du niveau de la taille. Des vomissements peuvent se produire spontanément. Si un vomissement survient et que la victime est consciente, lui donner de l'eau pour diluer davantage le produit chimique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de peau existantes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CERAMACAST 575 - CERAMACAST 575

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH pour prévenir l'inhalation de poussières.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Prendre des précautions afin de ne pas respirer de poussières et éliminer selon les normes en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les poussières. Maintenir les conteneurs bien fermés. Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge imbibé d'eau. Nettoyer rapidement les déversements.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Les produits doivent être stockés dans un endroit sec et frais en flacons hermétiquement fermés à des températures comprises entre 15°C et 30°C.

La durée de vie du produit est de 12 mois.

Stocker dans un endroit bien ventilé et maintenir les conteneurs bien fermés. Stocker dans du plastique propre ou des conteneurs en métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
1344-28-1	10 mg/m ³	-	-	-	-

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP N° :
1344-28-1	-	10	-	-	-	-

Aluminate de Calcium CAS : 65997-16-2

VME = 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

AREMCO CERAMACAST 575 - CERAMACAST 575

Veiller à une ventilation adéquate, un dépoussiéreur mécanique est recommandé. Maintenir les conteneurs fermés. Des douches de sécurité et des fontaines oculaires doivent être en accès direct.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Les vêtements de protection doivent être couvrants.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ceux-ci doivent porter un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière approuvé de type NIOSH.

Ne pas inhaler les poussières.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Poudre.
Couleur :	Blanche
Odeur :	Inodore
Type :	Prise hydraulique
Constituant principal :	Alumine
Durée de vie du mélange :	2 - 3h

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse :	3 - 4
pH :	Non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	2.05 - 2.20 (après traitement)
Hydrosolubilité :	Partiellement soluble. ~ 10 %
Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CERAMACAST 575 - CERAMACAST 575

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Maintenir un niveau d'exposition aux poussières sous la VME. Eviter un chauffage rapide du ciment qui peut provoquer un effritement ou une éruption due à la vaporisation de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

- BrCl₃ et BrF₃.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Non testée.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

OXYDE D'ALUMINIUM (CAS: 1344-28-1)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.2.2. Mélanges

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

Coule et se mélange à l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CERAMACAST 575 - CERAMACAST 575

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traiter conformément aux législations en vigueur.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

8 Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CERAMACAST 575 - CERAMACAST 575

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.